

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le trente du mois de juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Cuinzier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Marc LAPALLUS, Maire.

PRESENTS : LAPALLUS Marc (Maire), PEGUET-CHASSY Isabelle (1^{ère} Adjointe), DANIERE Sébastien (2^è Adjoint), FONGY Carole (3^è Adjointe), BRETON Jean-Jacques (4^è adjoint), BELOT Stéphanie, CHAUX Mickaël, BUFFIN Valérie, MONCORGE Marc, DUPERRAY Mathieu FAVRE Pierre, BUTTY Sylvain, GONDEAU Stéphanie.

=====
Ordre du jour :

- Choix de l'entreprise qui réalisera les travaux d'assainissement suite aux préconisations du schéma directeur.
- Choix de l'entreprise qui réalisera les travaux d'installation des compteurs de sectorisation (réseau d'eau).
- Projet extension cour école publique.
- Approbation devis réfection sols dans un logement du presbytère.
- Présentation des rapports annuel 2023 « SPANC » et « traitement et valorisation des boues ».
- Approbation RPQS 2023 service assainissement collectif
- Demande subvention Micro-crèche « Bulles de Mômes » pour l'organisation d'une résidence artistique.
- Questions diverses.

Monsieur le maire remercie les membres du conseil municipal de leur présence. Il demande à l'Assemblée s'il y a des remarques sur le compte rendu de la réunion du 27 Juin dernier, qui est approuvé sans observation et sera publié sur le site internet de la commune.

Désigne Monsieur CHAUX Mickaël comme secrétaire de séance.

Demande à l'Assemblée de rajouter à l'ordre du jour deux sujets :

- Proposition de rachat du mobilier laissé par les anciens gérants du restaurant.
- Régularisation d'écritures comptables des amortissements des budgets (commune, Eau et Assainissement).

Le conseil municipal accepte l'ajout des sujets cités ci-dessus.

L'ordre du jour est alors abordé :

➤ **DELIBERATION POUR LE CHOIX DE L'ENTREPRISE QUI REALISERA LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT PRIORISES 1 DANS LE SCHEMA DIRECTEUR**

Monsieur le maire informe que suite à l'appel d'offres lancé en juin dernier, les critères retenus pour le jugement des offres étaient la valeur technique à 60 % et le prix des prestations à 40 %.

3 entreprises ont répondu qui sont : CHAVANY TP présentant une offre à 82 107.77 € HT, POTAIN TP à 64 579.50 € HT et DELOMBRE TP à 122 744.65 € HT.

Pour rappel le montant des travaux avait été estimé par le bureau d'études à : 84 800 € HT.

Après analyse des offres par le bureau d'études ICA ENVIRONNEMENT :

Ont obtenu :

ENTREPRISES	Valeur technique (60 %)	Prix (40 %)	Note sur 100	Classement
CHAVANY TP	49.50/60	29.14/60	78.64/100	2
POTAIN TP	54/60	40/40	94/100	1
DELOMBRE TP	43.50/60	3.97/40 (offre anormalement haute)	47.47/100	3

L'entreprise POTAIN ayant obtenu le meilleur classement peut être retenue pour un montant de travaux de 64 579.80 € HT.

Le conseil municipal **RETIENT** l'entreprise POTAIN TP pour un montant de travaux de 64 579.801 € HT soit 77 495.40 € TTC.

➤ **DELIBERATION POUR LE CHOIX DE L'ENTREPRISE QUI REALISERA LES TRAVAUX D'INSTALLATION DES COMPTEURS DE SECTORISATION**

Monsieur le maire informe qu'une consultation en direct a été lancée auprès de 4 entreprises (VEOLIA EAU, SADE, POTAIN TP et LMTP). Les entreprises SADE et LMTP ont décliné l'offre. Seules ont répondu VEOLIA EAU et POTAIN TP

Le montant estimé des travaux par ICA ENVIRONNEMENT était de 34 560.00 € TTC.

Les offres reçues sont : VEOLIA EAU pour un montant de travaux à 32 191.20 € TTC et POTAIN TP pour 35 954.40 € TTC.

Monsieur le maire rappelle qu'une subvention a été obtenue à 70 % par l'agence de l'eau, et nous sommes dans l'attente de celle qui pourrait nous être attribuée par le Département.

Le conseil municipal **RETIENT** l'offre de l'entreprise VEOLIA EAU pour un montant de 32 191.20 € TTC.

➤ **PROJET EXTENSION COUR ECOLE PUBLIQUE AQUARELLE**

Mme FONGY Carole, adjointe en charge des affaires scolaires, explique que les enseignants de l'école publique ont un projet d'aménagement de la cour de l'école qui peut faire l'objet de subventions de la part de l'Education Nationale. L'idée est de créer dans la cour de l'école différents box style coin lecture, sports, jeux etc... Par conséquent, la cour actuelle deviendrait trop exigüe, les enseignants ont suggéré d'utiliser le petit square situé devant l'école jamais utilisé et qui pourrait être une extension de la cour principale.

Un devis a été sollicité auprès de PLJC Métallerie qui propose la fermeture du square par un portail, un portillon et l'installation de barrières sur le muret en pierres existant avec la fourniture de jardinières pour sécuriser l'accès au square pour un montant de travaux de 12 338.24 € TTC.

Les élus ont souhaité lors de la présente réunion se rendre sur place pour se rendre compte de la typologie des lieux. A été soulevé la question de la proximité avec la route départementale, les normes à respecter en termes de sécurité. Au vu de ces éléments le projet est à approfondir.

Il a également été émis l'idée de proposer une portion de terrain dans le jardin d'enfants, cette suggestion sera soumise aux enseignants.

➤ **APPROBATION DEVIS REFECTION SOLS LOGEMENT PRESBYTERE.**

Monsieur le maire informe qu'un des logements du presbytère avait fait l'objet de travaux de rénovation de la salle de bains suite à un sinistre. A cette occasion les locataires avaient interpellé les élus sur l'état vétuste des revêtements de sols dans un hall, 1 WC et 2 chambres. Après avoir constaté qu'effectivement une réfection serait nécessaire un devis a été demandé auprès de l'entreprise BROSSETTE qui a présenté un devis d'un montant de 2 580.00 € TTC.

Le conseil municipal **ACCEPTE** le devis de l'entreprise de plâtrerie peinture BROSSETTE Jérémy pour un montant de 2 580.00 € TTC.

➤ **RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) SPANC et « Traitement et valorisation des boues » – ANNEE 2023**

Monsieur le maire présente les principales données du Rapport établi par la Communauté de communes de Charlieu gestionnaire des service SPANC (Service d'Assainissement Non Collectif) et « traitement et valorisation des boues » :

SPANC :

Missions du service : Assistance et conseil auprès des usagers, information des usagers, contrôle des assainissements existants et de bon fonctionnement, contrôle des systèmes neufs.

Nombre d'installations d'assainissement non collectif sur la commune : 97

Au niveau de la communauté de communes 99 % des contrôles de premiers diagnostics ont été réalisés. Sur les contrôles effectués en 2023 sur l'ensemble de la communauté de communes se sont 57 % des contrôles qui sont non conformes (avec obligation de travaux) et 41 % conformes.

Tarifs 2023 :

Contrôle des installations existantes : 180 €

Contrôle de conception et installation : 120 €

Contrôle d'exécution : 80 €

Contrôle périodique : 180 €

Contrôle de mutation (vente d'habitation) : 180 €

Traitement des boues :

Mission du service : suivi du marché réalisé par le prestataire, vérification des actions de ce dernier, suivi financier des différentes actions, assure l'animation de diverses réunions.

En 2023 se sont 14 635.70 m³ qui ont été déshydratés en attente d'épandage agricole. Après traitement ce sont 700 tonnes de matière sèches qui ont été épandues (490 tonnes provenant de l'unité de Charlieu et 210 tonnes du système de traitement de pouilly sous Charlieu.

Bilan : un rendement et un traitement des boues très efficaces, qualité des boues qui augmente au fil des années. Mise à jour du plan d'épandage, 9 exploitations acceptent les boues issues des unités de traitement du territoire. Surface épandable : 315.59 ha.

Notre commune n'est pas concernée par ce service, nos boues étant traitées par VEOLIA EAU.

Monsieur le maire informe que les rapports sont disponibles et consultables en mairie.

➤ **RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – ANNEE 2023**

Monsieur le maire informe que chaque année il est nécessaire de présenter le rapport sur le prix et la qualité du service assainissement collectif.

La délégation de Service Public (DSP) s'est terminée le 1^{er} octobre 2022, elle a été renouvelée pour un an jusqu'au 30 septembre 2023 puis depuis le 1^{er} octobre 2023 la gestion en régie par une convention d'exploitation qui se terminera le 31 décembre 2024 pour transfert ensuite à la communauté de communes qui en prendra la gestion au 1er janvier 2025.

Le rapport est disponible et consultable en mairie.

Le conseil municipal **APPROUVE** le rapport sur le prix et la qualité du service « assainissement collectif » de l'année 2023.

➤ **DEMANDE DE SUBVENTION – MICRO CRECHE BULLES DE MOMES- PROJET ARTISTIQUE « Etoile »**

Monsieur le maire informe qu'un courrier a été reçu en mairie par la micro-crèche bulles de mômes sollicitant une subvention dans le cadre de l'organisation d'un projet artistique.

Madame Carole FONGY explique qu'il s'agit d'un projet artistique intitulé « Etoile » avec la Compagnie La Place du soleil, ce projet qui va se dérouler sur notre territoire va se décliner en 2 parties : Une première partie qui aura lieu du 22 juillet 2024 au 3 Août 2024 sur CUINZIER et une seconde partie de septembre 2024 à Juin 2025 avec plusieurs partenaires : l'école publique de Cuinzier, le relais petite enfance, la micro crèche de VOUGY, les crèches de Charlieu, Ecoche et le centre de loisirs. Des subventions ont été sollicité auprès de différents organismes (DRAC, CAF, Communauté de Communes) afin de financer ce projet. La commune a été sollicitée pour l'octroi d'une subvention de 500 €.

Le conseil municipal souligne les initiatives entreprises par la Micro-crèches pour ce type de projets qui apportent un attrait supplémentaire à la commune. Le conseil municipal, propose le versement d'une subvention de 300 € ou de 500 € et **VOTE** à 3 voix pour un montant de 300 € et à **10 Voix pour un montant de 500 €** qui sera octroyé à la Micro crèche pour l'aide au financement du projet artistique.

➤ **POSSIBILITE RACHAT MATERIEL LAISSE PAR LES ANCIENS GERANTS DU RESTAURANT**

Monsieur le maire informe que suite aux opérations de liquidation judiciaire (prononcée le 26 juin dernier) de la SARL auberge du Haut Beaujolais, et l'inventaire fait par Me INGELS Commissaire de justice et commissaire-priseur, des biens appartenant à la commune et des biens laissés sur place par les anciens gérants, nous avons la possibilité de racheter le matériel laissé par les gérants : détaillé ci-dessous :

MATÉRIEL D'EXPLOITATION	
BAR / SALLE RESTAURATION	
1.	Un tour de bar réfrigéré FRIONOR modèle C5361 n°de série 17110513, une porte et deux tiroirs
2.	Un ensemble de douze tables (piètement métallique et plateau en agglomérée) et trente-six chaises bois peint couleur verte
CUISINE	
3.	Une armoire à froid positif Brandt Sphéris cinq bacs tiroirs (deux manquants) Une armoire à froid positif METRO CHR modèle R04PVFW n°de série 4301005
4.	Une batterie de cuisine comprenant : poêles, casseroles, bacs gastronomes inox, presse-purée, divers ustensiles et couteaux, pinces à crustacés, chalumeaux à main, pèle-pomme, corbeilles, trois plats inox avec chauffe-plat, un bras mixeur-fouet avec accessoires, un thermomètre de cuisson
5.	Deux tables, une étagère basse alu blanc, une desserte sur roulettes et un micro-ondes KING D'HOME
6.	Un lot de vingt casseroles à moules, deux petits plats individuel à tajine et un seau à champagne
7.	Un lot de verrerie, tasses et pichets à eau Un petit lot d'assiettes Un petit lot de couverts Un petit lot de plateau repas
8.	Trois extincteurs Une poubelle en PVC blanc Quatre dévidoirs pour sanitaires
MATÉRIEL ET MOBILIER DE BUREAU	
9.	Un bureau, un plan d'appoint et une imprimante EPSON WorkForce WF-2630

Le mandataire judiciaire nous a proposé par l'intermédiaire de notre avocat, un rachat à hauteur de 800 € TTC, ainsi aucune vente aux enchères ne serait nécessaire et nous pourrions récupérer les locaux plus rapidement.

Le conseil municipal **ACCEPTE** d'acquérir le matériel pour la somme de 800 € TTC qui permettra ainsi d'avoir des locaux davantage garnis et apportera une plus-value au commerce pour les futurs gérants.

Concernant la partie appartement, monsieur le maire annonce que locataires vont quitter les lieux ce 31 juillet.

➤ **REGULARISATION AMORTISSEMENTS BUDGETS : COMMUNAL – EAU ET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le maire informe que Mme BROCHIER, notre trésorière municipale (CDL), nous a fait parvenir récemment les tableaux des amortissements à ajuster sur les budgets Commune – Eau et Assainissement. Le budget primitif voté en mars ne tenait pas compte de ces ajustements.

Pour le budget communal : depuis 2021 on nous demandait d'amortir les biens inscrits au compte 202 (études PLU) or, il s'avère que pour les communes de moins de 3500 habitants ce n'est pas une obligation.

Le conseil municipal **ACCEPTE** de ne plus amortir les opérations imputées au compte 202. Seules les opérations inscrites aux compte 204 doivent l'être.

Pour le budget Assainissement : il y a lieu d'intégrer dans l'amortissement les frais liés au schéma directeur d'assainissement qui s'est terminé en 2023, les amortissements des subventions ont également été réajustés par le Trésor public : de ce fait, différentes écritures comptables sont nécessaires par des virements de crédits entre différents comptes.

Le conseil municipal **VOTE** la décision modificative au budget assainissement ainsi :

DESIGNATION	DEPENSES	DEPENSES	RECETTES	RECETTES
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 61523-011 : Voies et réseaux	10 186.00 €			
D 6811-042 : Dot aux amortissements		17 168.00 €		
R 777-042 : Quote-part des subv d'investissement				6 982.00 €
INVESTISSEMENT				
D 139111-040 : Subventions d'investissement agence eau		6 982.00 €		
D 2315 : Travaux sur réseau		10 186.00 €		
R 28031-040 : Frais d'études				17 168.00 €

Pour le budget Eau : il y a lieu d'intégrer les travaux de renouvellement des canalisations d'eau au Village Crot, ainsi que le réajustement des amortissements des subventions : des écritures comptables sont nécessaires par virement de crédits entre différents comptes.

Le conseil municipal **VOTE** la décision modificative au budget eau ainsi :

DESIGNATION	DEPENSES	DEPENSES	RECETTES	RECETTES
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6811-042 : Dotation aux amortissements		879.00 €		
R 777-042 : Quote-part des subv d'investissement				879.00 €
INVESTISSEMENT				
D 13918-040 : Subventions d'investissement agence eau		879.00 €		
R 28153-040 : Amortissement à caractère spécifique				879.00 €

QUESTIONS DIVERSES :

Document Unique d'Evaluation de Risques Professionnels (DUERP)

Monsieur le maire explique que le centre de Gestion de la fonction publique de la Loire souhaite sensibiliser les élus sur les risques professionnels et les conditions de travail, et demande à soumettre au conseil municipal un questionnaire ayant attrait au document unique. E effet, les employeurs publics sont tenus d'évaluer les risques professionnels (physiques et psychosociaux) auxquels leurs agents sont exposés et de les répertorier dans un document appelé document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP). La finalité de cette évaluation est la mise en œuvre d'actions de prévention des risques qui ont été évalués poste par poste.

Monsieur le maire informe que notre document unique a été élaboré en 2018 et validé par le conseil municipal le 5 mars 2019.

Emploi saisonnier :

Monsieur le maire annonce qu'afin de rendre le parking et les abords du restaurant présentables, il a été décidé d'employer du 1^{er} au 14 août 2024, Julian BELOT qui effectuera le désherbage du parking, jardinières, cour et abords du restaurant.

Julian a été retenu car il avait donné entière satisfaction l'année dernière et qu'il travaille dans le domaine du paysagisme.

Escaliers accès cantine :

Monsieur le maire informe que les travaux ont débuté le 16 juillet dernier et sont en partie terminés, il reste la phase installation des pots de fleurs et plantation à effectuer courant septembre.

Demande subvention ADMR :

Monsieur le maire fait part d'un courrier en date du 15 Juillet sollicitant une subvention pour l'année 2024 : 2 400 heures ont été effectuées sur CUINZIER pour 20 bénéficiaires. Le conseil municipal n'y donne pas suite.

Projet implantation hameau « MonSénior » (accueil personnes en perte d'autonomie) :

Monsieur le maire informe qu'il a été contacté par la société MonSénior qui souhaite implanter dans le département de la Loire 20 hameaux de maisons MonSénior.

Le concept : construction d'un hameau de 3 maisons sur un terrain d'environ 2000 m² et d'un lieu de rencontre pour les résidents, avec jardin d'agrément. Chaque maison permet d'accueillir 3 résidents et une famille d'accueil (professionnelle). Ce dispositif est destiné aux personnes en perte d'autonomie (personnes âgées ou en situation de handicap). Chaque accueillant ou famille d'accueil est agréé et contrôlé par le Département. Ce type de structure est une alternative entre le maintien à domicile et la résidence en EHPAD.

La Société MonSénior désirerait s'implanter sur Cuinzier. Un terrain potentiel pourrait faire l'objet d'un tel projet.

Avant de s'engager dans cette démarche, le conseil municipal souhaite de plus amples informations sur les conditions de mise en œuvre. Le directeur des relations du groupement sera contacté prochainement pour une nouvelle rencontre.

Parole aux conseillers municipaux :

Un conseiller municipal informe que le grillage du city stade a été découpé.

Les élus déplorent les nombreuses incivilités commises dans ce secteur de la commune et s'interrogent sur le projet éventuel d'installation de caméras de surveillance.

Séance levée à 21 h 00

